



3203076
05 BMSJ
13.05.11

" GESPIERRE "

Société par Actions simplifiée au capital de 17 000 000 €
Siège social : VERT SAINT DENIS (77240) Z.A.C. de l'Épinet

487 514 267 RCS MELUN
SIRET : 487 514 267 000 29
=====

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2011

L'an 2011, le 13 mai à 11 heures,

Les associés de la Société par actions simplifiée "GESPIERRE", au capital de 17 000 000 €, divisé en 17 000 000 actions de 1 € chacune, dont le siège est à VERT SAINT DENIS (77240) Z.A.C. de l'Épinet, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président de la Société, suivant lettre recommandée en date du 3 mai 2011.

Il a été établi, par les soins du Président, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée présents lors de son entrée dans la salle de réunion.

Monsieur Pierre JUDE préside l'assemblée en qualité de Président.

Monsieur Philippe FLEURY est désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée par les membres du bureau que sept associés possédant 17 000 000 actions et représentant une somme de 17 000 000 €, sont présents ou représentés.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau, à la disposition de l'assemblée :

1°/ Les avis de convocation, savoir :

- a/ La copie de la lettre recommandée de convocation adressée aux associés avec les récépissés en constatant l'envoi à chacun d'eux,
- b/ La copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée aux co-Commissaires aux Comptes,

2°/ La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,

3°/ Le rapport du Président,

4°/ Les statuts,

5°/ Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,

6°/ La liste des associés.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Président, les statuts, le projet des résolutions proposées à l'assemblée et la liste des associés ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les conditions prévues par les statuts.

L'assemblée, à l'unanimité, lui donne acte de cette déclaration et la reconnaît exacte.

Puis, Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Suppression du Comité Stratégique,
- Suppression corrélatrice des articles 12 et 13 des statuts relatifs au Comité Stratégique et aux informations financières,
- Pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Président exposant les motifs de la présente réunion.

Il demande alors aux associés s'ils ont des observations à formuler ou des remarques concernant le rapport dont lecture vient de leur être donnée.

Diverses observations sont alors échangées et puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de mettre fin, à compter de ce jour, au Comité Stratégique de la Société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de supprimer des statuts, les articles 12 et 13 relatifs au Comité Stratégique et aux informations financières qui n'ont plus de raison d'être.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constate en conséquence de la résolution précédente, que les fonctions de membres du Comité Stratégique de Messieurs Pierre JUDE, Philippe FLEURY, Marc AUBERGER, Pierre-Henri BESSE et Jean-Paul BATISSE ont pris fin à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

o o o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

***POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT***

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, all enclosed within a large, irregular oval shape.